

Ouverture du Programme de Professionnalisation des Acteurs du Tourisme (PPAT) 2024



La province Sud s'est engagée dans une démarche de professionnalisation de la filière touristique en créant le programme de professionnalisation des acteurs du tourisme (PPAT) qui est devenu un outil pérenne.

En effet pour s'adapter à une industrie en constante évolution, à des changements sociétaux profonds (quête de sens, sensibilité accrue au développement durable, recherche du bien être ...) les acteurs du tourisme, plus que jamais, doivent poursuivre l'adaptation de leurs pratiques : pour préparer le retour d'une clientèle internationale et répondre à la clientèle locale, toutes les deux de plus en plus exigeantes, de plus en plus sollicitées, pour mieux appréhender les nouvelles attentes et motivations des visiteurs, reconsidérer le service client, imaginer de nouveaux produits, miser sur la qualité, mieux gérer et développer leur entreprise durablement

Qu'est-ce que le programme PPAT ?

À l'écoute des enjeux et des besoins en compétences des acteurs du tourisme, le PPAT est construit pour aider à **développer, adapter et/ou renforcer leurs compétences techniques et comportementales sur des aspects essentiels** parmi lesquels :

- la gestion durable de son entreprise ;
- la création de nouveaux produits ;
- la visibilité, le référencement en ligne ;
- la commercialisation de ses offres ;
- le service client, les nouvelles clientèles ;
- le bien-être au travail, la confiance en soi.

Pour y répondre, le PPAT 2024 proposera différents formats de formation afin de répondre au mieux aux contraintes et attentes des acteurs : les formations sont individualisées ou collectives, en présentiel ou en distanciel, en ateliers, en webinaires, en débat conférences comme les « cafés du tourisme ».

L'accompagnement au développement touristique (**ADT**) proposé depuis 2022 aux prestataires et porteurs de projets touristiques est un dispositif qui offre un suivi et des conseils à distance ou in situ grâce à une équipe d'experts. Cet outil, de plus en plus sollicité est réinscrit au programme PPAT 2024.

Enfin, un « Espace pro » complète le panel des outils d'information et de formation, c'est une plateforme de ressources en ligne dédiée aux professionnels, consultable gratuitement et qui rassemble des actualités, replays de webinaires, tutos, fiches techniques

→ **L'ESPACE PRO** <https://www.province-sud.nc/espace-pros-tourisme>

Cette année, la province Sud diversifie son PPAT à travers :

1. Un grand choix de formats et de nouveautés

Le catalogue 2024 proposera des **formations individualisées (coachings)** dont certaines sont reconduites car demandées chaque année : anglais du tourisme, digital, gestion comptabilité.

À noter parmi les nouveautés, le **retour d'un coaching « Développement personnel »** pour gagner en confiance, développer l'estime de soi et la confiance en soi et la mise en place d'**un coaching « Booster son activité »** pour analyser et optimiser son offre d'activités et de services.

Des formations collectives, riches en échanges et en réseautage, des « Cafés du Tourisme » pour débattre et se retrouver entre pros et un webinaire sur le parcours client seront également au programme de cette nouvelle édition.

Parmi les formations en présentiel à Nouméa ou délocalisées à La Foa figurent notamment :

- **réinventer ses visites guidées ;**
- **les nouveaux outils de CANVA ;**
- **s'initier à CHAP GPT.**

Et des ateliers en matière de tourisme durable comme « l'atelier fresque de la mobilité », « l'atelier fresque du tourisme durable » ou le « speed meeting des ambassadeurs du lagon ».

Nouveauté : L'accompagnement VAE

La province Sud souhaite accompagner le professionnel du tourisme qui a développé des compétences et des savoir-faire dans l'exercice quotidien de son métier et qui souhaite qu'ils soient reconnus officiellement par un diplôme, à l'obtention d'une qualification.

L'accompagnement VAE proposé par la province Sud au professionnel du tourisme intervient en aval du dispositif actuel mis en place en Nouvelle-Calédonie avec les points relais conseils, le site d'information VAE etc. Il sera mis en œuvre avec des professionnels et référents formés à la démarche VAE, habilités par la direction de la formation professionnelle continue (DFPC) de la Nouvelle-Calédonie et/ou par les certificateurs.

2. Un volet spécial relatif au classement hôtelier

La province Sud adopte en 2024, le dernier référentiel de classement hôtelier d'ATOOUT France qui intègre de nouveaux critères :

- le critère « durable » et notamment la formation obligatoire du personnel à la gestion économe de l'énergie, aux mesures d'économie d'eau, et à la gestion des déchets ;
- le critère « accessibilité et développement durable » et notamment la formation obligatoire du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap.

Pour accompagner les acteurs de la filière hôtellerie dans la démarche de classement, le PPAT propose la mise en place de ces formations dédiées sur tout le territoire de la province Sud.

3. Une équipe de facilitateurs renforcée

Une équipe de facilitateurs complémentaires dans leurs compétences et expertises accompagnera à distance ou sur le terrain les professionnels en quête de conseils, d'orientations, d'outils, d'écoute ou encore d'aide à la décision. Et comme chaque structure, chaque projet, chaque professionnel est unique, un pré-diagnostic sera proposé par le service du tourisme afin d'identifier au mieux la demande et orienter le professionnel vers le meilleur profil facilitateur.

Où s'inscrire ? Où s'informer ? Combien ça coûte ?

En ligne le **5 février 2024**, le catalogue du PPAT s'adresse à tous les professionnels du tourisme qui ont été informés de l'ouverture de la plateforme d'inscription.

Les formations se dérouleront tout au long de l'année de fin mars à mi-novembre, à Nouméa et dans les communes de l'intérieur.

Pour télécharger le Catalogue du PPAT 2024 et s'inscrire aux formations, suivre le lien :

<https://www.province-sud.nc/formations>

Pour rappels :

Pour certaines formations et accompagnement, une participation financière modérée pourra être demandée aux participants et sera à régler à l'organisme de formation avant l'entrée en formation.

En poursuivant son PPAT en 2024, la province Sud renforce son soutien aux acteurs du tourisme et diversifie son PPAT ! À distance ou en présentiel, en formation collective ou individualisée, cette année, tous les formats sont permis ! La province Sud accompagne les nouveaux projets d'activité, de relance, d'évolution ou de positionnement de structure.

Le service du tourisme est à votre disposition par **mail :**

formationstourisme@province-sud.nc

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

